



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 26 août 2019, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Manon Finn, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 4 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h05.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

Rés. no
2019-126



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général concernant sa participation au congrès annuel de l'ADMQ

Le directeur général dépose au conseil son rapport concernant sa participation au congrès annuel de l'ADMQ.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

5.1 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics

La directrice générale adjointe dépose au conseil le rapport mensuel de M. Maxime Boulay concernant les activités du service des travaux publics.

5.3 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

La directrice générale adjointe dépose le rapport mensuel de M. Maxime Boulay, concernant les activités du service de l'urbanisme.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

5.4 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

La directrice générale adjointe dépose au conseil le rapport mensuel du directeur général sur le flux de trésorerie pour les mois de juin et juillet 2019.

Rés. no
2019-127

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1 Approbation du règlement n° 19-01 de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan

CONSIDÉRANT que le 27 juin 2019, la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan, ci-après appelée « RGMRM », adoptait son règlement 19-01 Concernant l'aménagement de la cellule d'enfouissement no 4 et les travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau;

CONSIDÉRANT que ce règlement décrète également un emprunt de 3 853 299 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 607 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT la RGMRM a transmis, par courrier électronique, une copie du règlement à la municipalité, le 4 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. ÉRIC DESBIENS, appuyé de M. PIERRE LANGLOIS il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** :

- i. D'approuver le règlement n°19-01 de la RGMRM, tel que présenté.

8. AFFAIRES COURANTES

Rés. no
2019-128

8.1 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 19 août 2019, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 11 juin 2019 et le 19 août 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

des conseillers d'autoriser les 174 chèques présentés pour un montant de 276 701.53 \$.

**Rés. no
2019-129**

8.2 Autorisation de circulation rue du bassin – Entreprise Michel Miller Inc.

CONSIDÉRANT le contrat d'indemnisation pour le passage de véhicules lourds intervenu entre le directeur général et Michel Miller inc;

CONSIDÉRANT le certificat d'autorisation de circulation des camions et véhicules outils émis par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'entériner la décision prise par voie électronique le 20 juillet 2019;
- ii. D'autoriser la signature du contrat d'indemnisation pour le passage de véhicules lourds, tel que présenté;
- iii. De limiter la portée du certificat d'autorisation, en y limitant l'autorisation du lundi au vendredi, entre 7h et 17h, et en y limitant la fréquence des camions à un maximum de 5 camions à l'heure.

**Rés. no
2019-130**

8.3 Adoption du schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que la Loi sur la sécurité incendie oblige les municipalités régionales de comté à établir, de concertation avec les municipalités locales, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le 8 mai 2012, le ministre de la Sécurité publique a officiellement délivré l'attestation de conformité du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan, eu égard aux orientations ministérielles;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie, une révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie est requise en fonction d'une augmentation des risques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-aux-Outardes a collaboré avec la MRC de Manicouagan à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

incendie;

CONSIDÉRANT que la MRC doit soumettre ledit projet de schéma révisé au ministre afin de s'assurer de sa conformité aux orientations édictées en vertu de l'article 137 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 20 de la Loi, le projet de schéma révisé doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a participé à sa révision;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- ii. Que le conseil municipal de Chute-aux-Outardes adopte le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan;
- iii. Que le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre pour la municipalité de Chute-aux-Outardes en prévision de l'attestation du schéma révisé de couverture de risques en sécurité de la MRC;
- iv. Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Manicouagan et au ministre de la Sécurité publique.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Programme de Soutien aux Projets Structurants (PSPS)

CONSIDÉRANT les besoins financiers dans nécessaire à la réalisation du projet n° 2019-023 - Aménagement modules de jeux parc municipal;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les critères du programme de subvention « Programme de Soutien aux Projets Structurants (PSPS) » administré par ID Manicouagan;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Manon Finn, directrice des loisirs et de la culture, à produire pour et au nom de la municipalité de Chute-aux-Outardes, une demande de subvention d'un montant de 70 000 \$, dans le cadre du programme «Programme de Soutien aux Projets Structurants

Rés. no
2019-131



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Rés. no
2019-132**

9.2 **Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Programme de Soutien aux Projets Structurants (PSPS)**

CONSIDÉRANT les besoins financiers dans nécessaire à la réalisation du projet n° 2019-022 – Construction abris des joueurs-patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les critères du programme de subvention «Programme de Soutien aux Projets Structurants (PSPS)» administré par ID Manicouagan;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Manon Finn, directrice des loisirs et de la culture, a produire pour et au nom de la municipalité de Chute-aux-Outardes, une demande de subvention d'un montant de 16 500 \$, dans le cadre du programme «Programme de Soutien aux Projets Structurants (PSPS)» administré par ID Manicouagan;
- ii. D'autoriser le directeur général, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;
- iii. De demander qu'un dossier de vérification soit constitué pour la présente demande de subvention.

**Rés. no
2019-133**

9.3 **Embauche au poste de - Chef de caserne**

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur du S.S.I. à l'effet de procéder au présent embauche sans qu'il n'y ait de processus formel d'ouverture de poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du S.S.I. recommande de nommer M. Éric Desbiens, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Perron, appuyé par Mme Julie Guay et résolu à l'unanimité des



Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

conseillers de procéder à l'embauche de M. Éric Desbiens à titre de Chef de caserne, pour une période d'essai de six (6) mois, débutant le 26 aout 2019.

**Rés. no
2019-134**

9.4 Embauche au poste de - Capitaine

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur du S.S.I. à l'effet de procéder au présent embauche sans qu'il n'y ait de processus formel d'ouverture de poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du S.S.I. recommande de nommer M. Alex Chouinard, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Perron, appuyé par Mme Julie Guay et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Alex Chouinard à titre de Capitaine, pour une période d'essai de six (6) mois, débutant le 26 aout 2019.

**Rés. no
2019-135**

9.5 Embauche au poste de - Lieutenant

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur du S.S.I. à l'effet de procéder au présent embauche sans qu'il n'y ait de processus formel d'ouverture de poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du S.S.I. recommande de nommer M. André Gilbert, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Perron, appuyé par Mme Julie Guay et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. André Gilbert à titre de Lieutenant, pour une période d'essai de six (6) mois, débutant le 26 aout 2019.

**Rés. no
2019-136**

9.6 Embauche au poste de - Lieutenant

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur du S.S.I. à l'effet de procéder au présent embauche sans qu'il n'y ait de processus formel d'ouverture



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

de poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du S.S.I. recommande de nommer M. Peter Desgagné, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Perron, appuyé par Mme Julie Guay et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Peter Desgagné à titre de Lieutenant, pour une période d'essai de six (6) mois, débutant le 26 août 2019.

**Rés. no
2019-137**

9.7 Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Mesure de formation en entreprise

CONSIDÉRANT les besoins financiers dans nécessaire à la réalisation du projet de plan de formation - nouvelle secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les critères du programme de subvention «Mesure de formation en entreprise» administré par Emploi-Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Rick Tanguay, directeur général, à produire pour et au nom de la municipalité de Chute-aux-Outardes, une demande de subvention d'un montant de 16 760 \$, dans le cadre du programme «Mesure de formation en entreprise» administré par Emploi-Québec;
- ii. D'autoriser le directeur général, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;
- iii. De demander qu'un dossier de vérification soit constitué pour la présente demande de subvention.

**Rés. no
2019-138**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2019-139**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

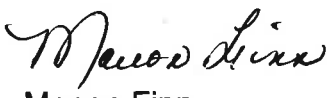
i. De fermer la période de questions.

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 21h30.


Yoland Émond,
maire.


Manon Finn,
directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation